



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 26 JANVIER 2021

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 26 janvier 2021 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

Conformément à l'art. 6^e de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- 1.** Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
- 2.** Crédit d'engagement « Déchetterie communale » y compris son financement de CHF 500'000 (art. 17 de la loi sur les communs) ; Décision
- 3.** Présentation du budget 2021 de la Municipalité
- 4.** Budget 2021 de la Municipalité ; Adoption
- 5.** Plan financier 2021-2024 de la Municipalité ; Présentation
- 6.** Décisions fiscales 2021
- 7.** Organe de révision pour la période 2021-2024 ; Nomination
- 8.** Activités du Conseil municipal ; Bilan législature 2017-2020
- 9.** Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATIONS D'USAGE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il présente à chacune et à chacun ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2021.

Le Président salue également les membres du Conseil municipal ayant siégé durant la législature 2017-2020, ainsi que les nouveaux Conseillers élus.

L'assemblée primaire a été convoquée le 17 décembre 2020 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (loi sur les communes).

Le Président désigne Mme Angélique Barraud en qualité de scrutatrice, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. CREDIT D'ENGAGEMENT « DECHETTERIE COMMUNALE » Y COMPRIS SON FINANCEMENT DE CHF 500'000 (ART. 17 DE LA LOI SUR LES COMMUNES) ; DECISION

Claude-Alain Boand, Conseiller, informe l'assemblée primaire que suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), la mise en conformité de la déchetterie doit être réalisée (art. 54 al. 1 de l'Ordonnance). Par courrier du 21 septembre 2020, le Service cantonal de l'environnement a admis une prolongation du délai pour la mise en conformité de la déchetterie au 31 décembre 2021.

Le projet de mise en conformité de la déchetterie, élaboré par le bureau AMV Ingénieurs civils, est commenté et présenté à l'assemblée.

L'article 17, alinéa 1 de la loi sur les Communes précise que l'assemblée primaire délibère et décide :

- c) de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs ;
- e) des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 10 % des recettes brutes du dernier exercice

Soumis au vote, l'assemblée primaire, à l'unanimité, décide :

1. La conclusion d'une dépense de CHF 500'000 relative à la mise en conformité de la déchetterie communale
2. De l'emprunt d'un montant de CHF 500'000 lié à la réalisation de la déchetterie communale (mise en conformité)

3. PRESENTATION DU BUDGET 2021 DE LA MUNICIPALITE

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget de fonctionnement 2021 de la Municipalité, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges de fonctionnement	CHF 4'914'870.00
– Revenus de fonctionnement	CHF 5'696'490.00
– Amortissements comptables du patrimoine administratif	CHF 942'500.00
– Marge d'autofinancement	CHF 781'620.00
– Endettement net par habitant	CHF 675.00

Le Président présente l'ensemble des investissements prévus par le Conseil municipal pour l'exercice 2021 :

– Investissements bruts	CHF 1'252'500.00
– Recettes d'investissements	CHF 133'000.00
– Investissements nets	CHF 1'119'500.00

4. BUDGET 2021 DE LA MUNICIPALITE ; ADOPTION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2021 de la Municipalité de St-Martin, tel que présenté.

5. PLAN FINANCIER 2021-2024 DE LA MUNICIPALITE

Le Secrétaire communal commente le plan financier 2021-2024, lequel a été élaboré conformément à l'art. 79 de la loi sur les communes et aux art. 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les principaux chiffres peuvent se résumer de la manière suivante :

– Somme des investissements nets 2021-2024	CHF 3'950'000.00
– Marge d'autofinancement cumulée 2021-2024	CHF 3'181'620.00
– Dette nette projetée au 31.12.2024	CHF 1'011'268.00
– Endettement net par habitant au 31.12.2024 (projection)	CHF 1'136.00

Le plan financier 2021-2024 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 décembre 2020, conformément à l'art. 20 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Le plan financier 2021-2024 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

6. DECISIONS FISCALES 2021

En vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité, l'indexation des revenus imposables jusqu'en 2021, y compris, est fixée à 140 %.

La prochaine indexation automatique interviendra lorsque l'indice suisse des prix à la consommation aura atteint 163.63 (augmentation de 3 %). A fin septembre 2020, l'indice suisse des prix à la consommation s'établissait à 158.7.

7. ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2021-2024 ; NOMINATION

Sur proposition du Conseil municipal, l'assemblée primaire nomme, à l'unanimité et à main levée, la fiduciaire Fidaq SA, Chemin du Vieux-Canal 15, 1950 Sion, en qualité d'organe de révision pour la période 2021-2024.

8. ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL ; BILAN LEGISLATURE 2017-2020

Les membres du Conseil municipal présentent et commentent le bilan de la législature 2017-2020 en lien avec les dicastères dont ils assument la présidence :

Geneviève Pralong - Dicastère Culture, loisirs et culte

- Chemins pédestres
- Bibliothèque communale
- Ruches à livres
- Processus participatif Mobili'dzons-nous !
- Site web saint-martin.ch et journal St-Martininfo (communication)
- Diverses réalisations en lien avec le dicastère

Cédric Beytrison – Dicastère Trafic

- Commission trafic
- Commission Bourgeoisie et forêts

Claude-Alain Boand – Dicastère Protection et aménagement de l'environnement

- Constructions et salubrité publique
- Approvisionnement en eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Traitement des déchets

Pierre Mérinat – Dicastère Sécurité publique

- Police intercommunale
- Police du feu
- Etat-major de crise
- Dangers naturels

Victorien Moix – Dicastères Santé et Prévoyance sociale

- Commission de la santé
- Commission de la petite enfance
- Commission de la jeunesse
- Commission des constructions

Jean-Claude Quarroz – Dicastère Enseignement et formation

- Objectifs de la commission
- Evolution des effectifs scolaires
- Nouvelle organisation scolaire
- Ecole primaire du Val d'Hérens et Cycle d'Orientation

Alain Alter – Dicastère Economie publique

- Aménagement du territoire (révision PAZ/RCCZ)
- Tourisme (VdH3 – PALP festival – Gérance site agritouristique d'Ossona)
- Energie

Le Président remercie les membres du Conseil municipal pour leurs interventions. Ce point de l'ordre du jour traitant de l'activité de la législature 2017-2020, les deux nouveaux élus, Gaëtan Rossier et Jean-Luc Zermatten, ont décliné l'invitation à prendre la parole.

9. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

Question de M. Marius Pralong

M. Pralong souhaite connaître la répartition des dicastères et commissions pour la période législative 2021-2024.

Le Président répond que ces informations sont disponibles sur le site www.saint-martin.ch ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Hommage aux élus sortants

Le Président adresse un hommage de sincérité et de reconnaissance aux deux membres sortants, **Geneviève Pralong**, Vice-présidente et **Pierre Mérinat**, Conseiller municipal. Il les remercie et les félicite chaleureusement pour leur engagement et leur dévouement en faveur de la chose publique au service de la communauté.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoise.

MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal